

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 novembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Molossi, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 03-08 du 7 novembre 2019

TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES RÉPARATIONS ET DE VALORISATION DU PARC DÉPARTEMENTAL DU SAUSSET (3 LOTS) – MODE DE DÉVOLUTION ET APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour le marché à prix mixtes de travaux d'entretien, de grosses réparations et de valorisation du parc départemental du Sausset, composé de trois lots dont les seuils pour la partie accord-cadre à bons de commande sont les suivants :

- Lot 1 : entretien et grosses réparations du secteur des Prés Carrés
57 000 et 230 000 euros HT pour la durée totale du marché de quatre ans,
- Lot 2 : entretien et grosses réparations du vignoble pédagogique
6 000 et 24 000 euros HT (pour la période initiale de deux ans),
3 000 et 12 000 euros HT (pour une période de reconduction d'un an),
- Lot 3 : vendanges techniques, vinification et production de jus
4 000 et 16 000 euros HT (pour la période initiale de deux ans),
2 000 et 8 000 euros HT (pour une période de reconduction d'un an) ;

- PRÉCISE que le lot 1 sera conclu pour une durée ferme de quatre ans à compter de sa notification et que les lots 2 et 3 seront conclus pour une durée ferme initiale de deux ans puis reconductibles tacitement à la date anniversaire de la notification pour une durée d'un an dans la limite de deux reconductions afin que la durée totale du marché n'excède pas quatre ans ;



- RETIENT la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L 2124-2, R 2124-2, R 2161-2 à R 2161-5, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ce marché à prix mixtes au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.